



# CATALOGUE DES PRESTATIONS

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



CSTG32



Cstg32



cstg32.fr

# Bienvenue



Bienvenue dans le **catalogue des prestations** du Centre de Santé au Travail du Gers (CSTG32) - Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Ce catalogue a été conçu pour vous offrir une vue d'ensemble complète de notre **gamme de services**, visant à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs au sein de vos structures.

Au CSTG32, notre mission est de promouvoir la **prévention des risques professionnels**, de garantir le **suivi individuel de l'état de santé** des salariés et de **prévenir la désinsertion professionnelle**. Nous croyons fermement que la santé au travail est un facteur clé de la performance et de la qualité de vie au travail. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition une variété de prestations entièrement **comprises dans vos cotisations**, afin de vous accompagner efficacement dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail.\*

Notre offre de service se décline en **trois axes principaux** :

## **1. Prévention des Risques Professionnels**

La prévention des risques professionnels est au cœur de notre démarche. Nous proposons des actions et des outils pour identifier, évaluer et prévenir les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés dans leur environnement de travail.

## **2. Suivi Individuel de l'État de Santé**

Assurer un suivi médical des salariés est une priorité pour le CSTG32.

## **3. Prévention de la Désinsertion Professionnelle**

La prévention de la désinsertion professionnelle vise à maintenir les salariés en emploi en cas de problèmes de santé.

Ce catalogue est organisé sous forme de fiches détaillant chacune de nos prestations. Chaque fiche présente le contenu de la prestation, les objectifs et les modalités de mise en œuvre. En vous proposant ce catalogue, notre ambition est de vous fournir les **ressources nécessaires** pour améliorer continuellement la santé et la sécurité des travailleurs au sein de votre structure, tout en respectant les obligations légales et réglementaires.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour toute demande spécifique.

**Agissons ensemble !**

\*Chaque demande à l'initiative de l'adhérent se fera dans un cadre défini en co-construction avec l'intervenant du CSTG32 (définition de la demande, temps d'intervention, modalité de restitution).



# Sommaire

## OFFRE DE SERVICES 4

### ● Prévention des risques professionnels 5

- Accompagnement à l'évaluation du risque chimique 6
- Accompagnement et diagnostic 7
- Accompagnement DUERP 8
- Conception des lieux & situations de travail 9
- Élaboration de la Fiche d'Entreprise 10
- Escape Game : Ergonomie 11
- Escape Game : Risque chimique 12
- Escape Game : Risques liés au bruit 13
- Escape Game : Risque routier 14
- Ergonomie : Sensibilisation travail sur écran 15
- Métrologie : Ambiances physiques & chimiques 16
- Participation aux réunions CSE/CSSCT 17
- Réalité virtuelle : Chasse aux risques 18
- Relais de prévention 19
- Risque routier professionnel : Employeur 20
- Risque routier professionnel : Salarié 21
- Sensibilisation : Addictions 22
- Sensibilisation : Risques biologiques 23
- Sensibilisation : Violences sexistes et sexuelles au travail 24
- Sensibilisation : Risques Psycho-Sociaux 25

### ● Suivi de l'état de santé des travailleurs 26

- Suivi de l'état de santé des travailleurs (*différents suivis*) 27
- Cellule d'écoute à destination des salariés 28
- Cellule de soutien à destination des dirigeants 29

### ● Prévention de la désinsertion professionnelle 30

- Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle 31
- Sensibilisation employeur 32
- Sensibilisation salarié 33

## OFFRE COMPLÉMENTAIRE 34

- Document Unique : Abonnement NOA 35

# OFFRE DE SERVICES

- Prévention des risques professionnels
- Suivi de l'état de santé des salariés
- Prévention de la désinsertion professionnelle



# Prévention des risques professionnels



*La prévention des risques professionnels vise à identifier, évaluer et maîtriser les dangers potentiels afin d'assurer un environnement de travail sain et sécurisé pour tous.*

## 🔗 Accompagnement

- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Évaluation du risque chimique
- Conception des lieux & situations de travail
- Évaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

## 🔗 Diagnostic & conseil

- Élaboration de la Fiche d'Entreprise
- Ergonomie : Diagnostic & Étude de poste
- Métrologie (*ambiances physiques & chimiques, bruit, lumière, ventilation & température*)

## 🔗 Sensibilisation & formation

- Relais de prévention
- Risque routier
- Travail sur écran
- Réalité virtuelle
- Risque biologique
- Addiction
- Violences Sexistes & Sexuelles au Travail (VSST)
- Escape game (*bruit, Troubles Musculo-Squelettiques, risque routier & chimique*)

# Conception des lieux & situations de travail



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Définir la demande en la transmettant au médecin du travail. Le **Document Unique** doit être au minimum initié.



## Lieu

En entreprise



## Durée

De 1 à 3 jours



## Comment ?

- Une **phase d'observation** (*recueil de données, études de postes...*)
- La **transmission de documents** et/ou d'un rapport d'intervention (*recommandations d'agencements, d'organisation de poste de travail, de gestion des flux, d'outils...*)
- Un suivi



Vous avez un **projet de construction ou réaménagement** de locaux ? Les équipes du CSTG32 peuvent vous accompagner pour intégrer la prévention des risques professionnels **dès le démarrage** de votre projet ! Car travailler le plus en amont possible permet d'intégrer au maximum la prévention des risques professionnels dans la conception pour éviter des problèmes irréversibles et **gagner en performance** !



## Objectifs

- Accompagner dans le **recueil de vos besoins** et vous transmettre un **1<sup>er</sup> niveau d'information** en conception des lieux et situations de travail,
- Travailler avec vous sur l'organisation,
- **Simuler les situations** de travail futures,
- Mettre en place et animer une **démarche participative**.

# Escape Game : Ergonomie



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Participation de l'encadrement obligatoire.



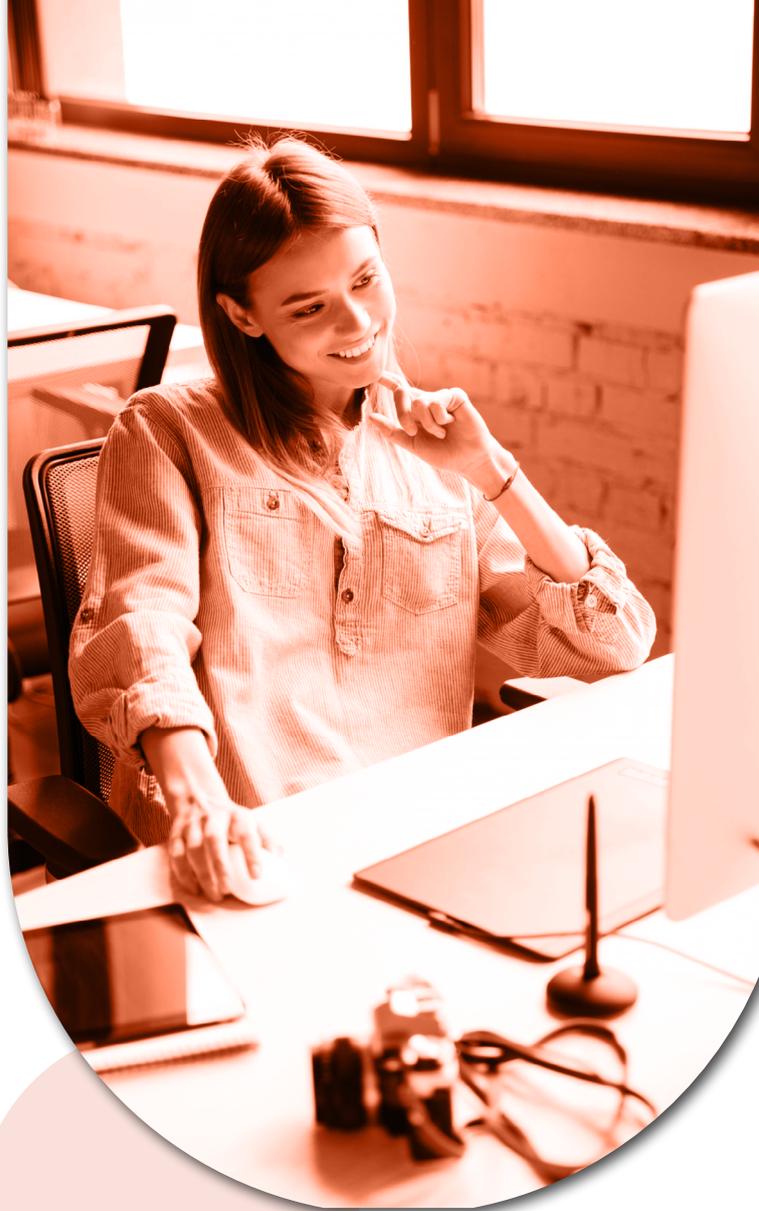
## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32.



## Durée

1 heure par groupe de 6 personnes



Les risques liés aux Troubles Musculo-Squelettiques (*TMS*) sont la **première cause de maladie** professionnelle en France. La prévention des TMS consiste à agir sur différentes dimensions: les **gestes et postures**, les **manutentions**, l'**organisation** et les **espaces de travail**. Venez vous immerger au travers de cet escape game pour partager un moment pédago-ludique.



## Objectifs

- Offrir une activité interactive en rendant les participants **acteurs de leur prévention**,
- Sensibiliser les participants ou leur permettre d'**enrichir leurs connaissances** dans le domaine du risque routier,
- Renforcer l'esprit coopératif en vivant l'expérience unique d'un **jeu d'enquête en équipe**.



## Thématiques abordées

- L'accidentologie des TMS au travail,
- Comment agir sur l'organisation, le stockage, les postures et les manutentions ?
- Les points de prévalence des TMS,
- Les causes multifactorielles des TMS,
- Les grands principes de la prévention.

# Escape Game : Risque Routier



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié et le risque routier doit être identifié. Participation de l'encadrement obligatoire.



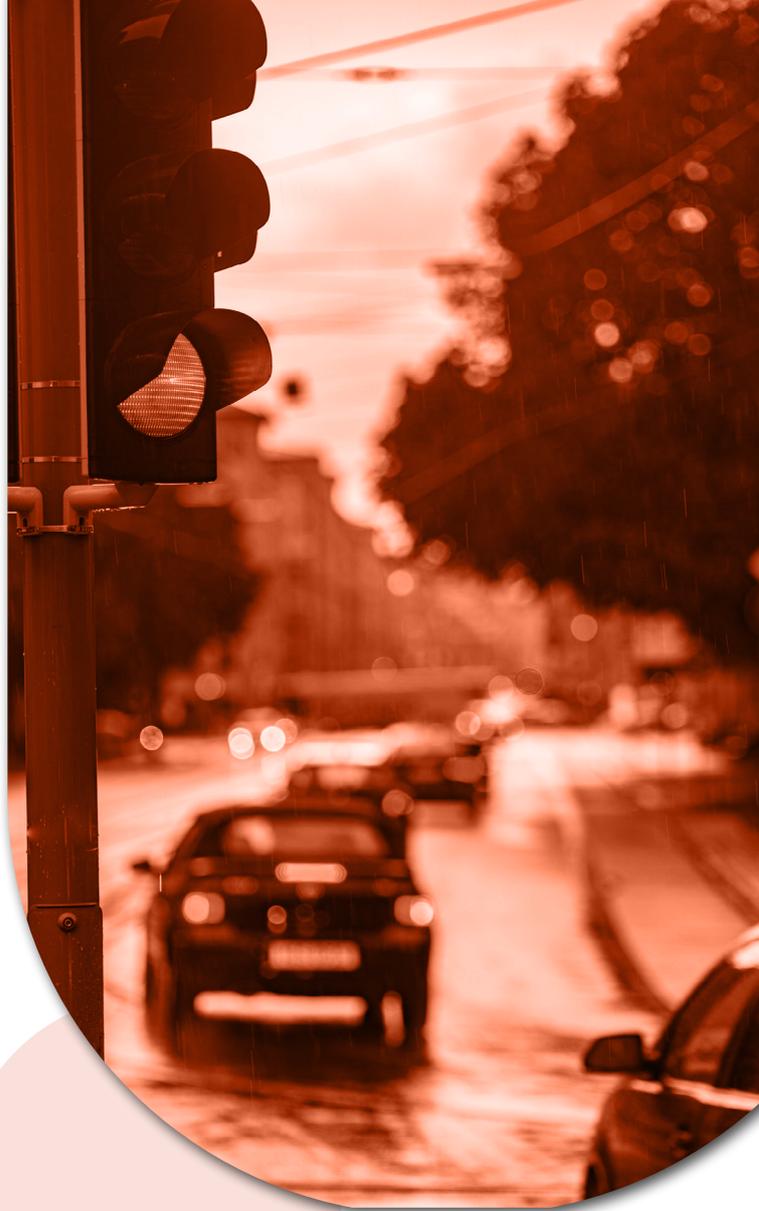
## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32.



## Durée

1 heure par groupe de 6 personnes



Conduire pour son travail et pour se rendre ou revenir de son travail sont deux des causes d'accident de travail et/ou de trajet domicile-travail. Le risque routier reste la **première cause de mortalité** au travail en France, représentant **30% des accidents mortels** au travail.

La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des conducteurs.



## Objectifs

- Offrir une activité interactive en rendant les participants **acteurs de leur prévention**,
- Sensibiliser les participants ou leur permettre d'**enrichir leurs connaissances** dans le domaine du risque routier,
- Renforcer l'esprit coopératif en vivant l'expérience unique d'un **jeu d'enquête en équipe**.



## Thématiques abordées

- L'identification des problématiques liés au risque routier dans l'entreprise,
- La **vérification de l'état du véhicule** avant départ,
- L'**importance de l'organisation** des déplacements professionnels et de trajets,
- La prévention des problématiques d'alcool et de substances psychoactives.

# Escape game : Risques liés au bruit



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié et une problématique liée au bruit doit être identifiée.

Participation de l'encadrement obligatoire.



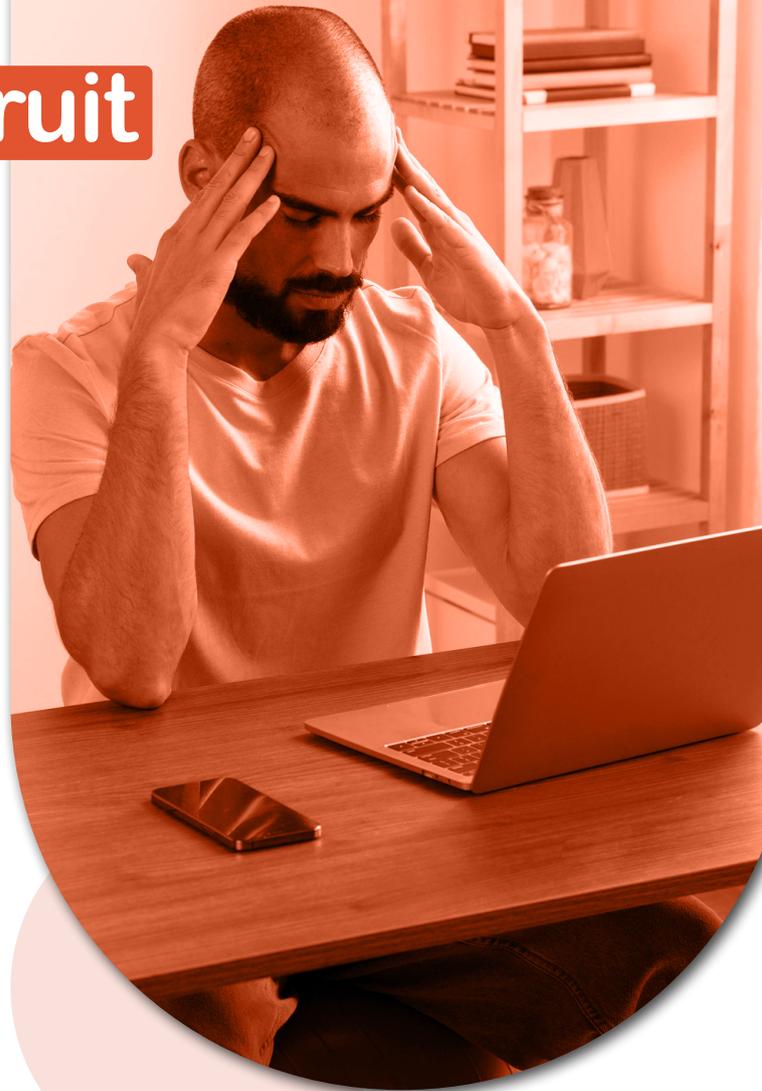
## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

1 heure par groupe de 6 personnes



“ L'exposition au bruit concerne **67 % des actifs** français qui se disent dérangés par le bruit sur leur lieu de travail. Il constitue donc une **nuisance majeure** dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des **surdités** mais également de la gêne, de la **fatigue cognitive** et du **stress**, qui, à terme, ont des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ainsi que sur la qualité de leur travail.

La prévention de l'exposition au bruit consiste d'abord à agir sur l'**aménagement des locaux** avec du traitement acoustique jusqu'à l'**isolation** ou l'**encoffrement** des machines bruyantes. La mise en place des **Protections Individuelles contre le Bruit** ne doit être envisagée qu'en second plan. ”



## Objectifs

- Offrir une activité interactive en rendant les participants **acteurs de leur prévention**,
- Sensibiliser les participants ou leur permettre d'**enrichir leurs connaissances** dans le domaine des risques professionnels liés à l'exposition au bruit,
- Renforcer l'**esprit coopératif** en vivant l'expérience d'un jeu d'enquête en équipe.



## Thématiques abordées

- Les grands principes de la prévention
- Les valeurs limites réglementaires
- **Les sources de bruit** sur les lieux de travail
- Les enjeux quant à la **priorisation des mesures collectives** aux mesures individuelles
- Les équipements de protections adéquats
- L'importance du bon port des Protections Individuelles

# Escape game : Risque chimique



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

L'évaluation du risque chimique doit être au minimum initiée. Participation de l'encadrement obligatoire.



## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

1 heure par groupe de 6 personnes



L'exposition aux risques chimiques est la **2ème cause de maladies professionnelles** en France. Elle concerne chaque année plus de **2 millions** de salariés (*soit 10% de la population active*), tous secteurs d'activités confondus.

La prévention du risque chimique consiste à agir sur différentes dimensions : la **substitution des produits**, les Équipements de Protection Collectifs et Individuels, **stockage**, **l'affichage et la sensibilisation**.



## Objectifs

- Offrir une activité interactive en rendant les participants **acteurs de leur prévention**,
- Sensibiliser les participants ou leur permettre d'**enrichir leurs connaissances** dans le domaine des risques professionnels liés à l'exposition aux nuisances chimiques,
- Renforcer l'**esprit coopératif** en vivant l'expérience d'un jeu d'enquête en équipe.



## Thématiques abordées

- Contexte réglementaire
- Produits chimiques et leur **absorption par l'organisme**
- **Signification des pictogrammes** de danger
- Conseils au poste de travail
- **Procédure en cas d'exposition** accidentelle

# Risque routier professionnel : Employeur



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE, référents salarié



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

En entreprise



## Durée

Moins de 2 heures



“ Le risque routier professionnel est la **première cause de mortalité** au travail. La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite. Cette journée vous permettra de vous outiller afin de mener une **prévention efficace** du risque routier au sein de votre entreprise tout en bénéficiant d'un **accompagnement personnalisé** par notre équipe ! ”



## Objectifs

- Comprendre l'accidentologie,
- Utiliser la **méthode VECO** : Véhicule / Environnement / Conducteur / Organisation,
- Intégrer le risque routier dans le **Document Unique**,
- Créer un **plan d'action** sur le risque routier,
- Prendre en main les **outils pratiques** : protocole de communication, carnet de suivi, état des lieux du véhicule avant départ, fiche de détection du comportement anormal,
- Mettre en place un **accompagnement personnalisé**.

# Risque routier professionnel : Salarié



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Avoir suivi le module risque routier professionnel employeur



## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

Moins de 2 heures



Le risque routier professionnel est la **première cause de mortalité** au travail. La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

Ce module a pour objectif de **sensibiliser vos salariés** sur une thématique relativement peu abordée en entreprise. Les **trajets domicile-travail** seront également traités.



## Objectifs

- Prendre conscience et comprendre les **origines du risque routier**
- Réduire les comportements à risque,
- Comprendre les conséquences d'un environnement dégradé (*pluie, neige, brouillard*)



## Thématiques abordées

- Accidentologie du risque routier au travail,
- Méthode VECO : Véhicule / Environnement / Conducteur / Organisation,
- Comment agir sur l'ensemble des composants d'un système ?
  - Véhicule : les organes de sécurité,
  - Environnement : conduite en prenant compte des conditions climatiques,
  - Conducteur : Alcool, stupéfiants, médicaments, fatigue,
  - Organisation : Déplacements, trajets domicile-travail.

# Métrologie : ambiances physiques et chimiques



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE, référents salarié



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié et un besoin lié à la réalisation d'une métrologie doit être identifié.



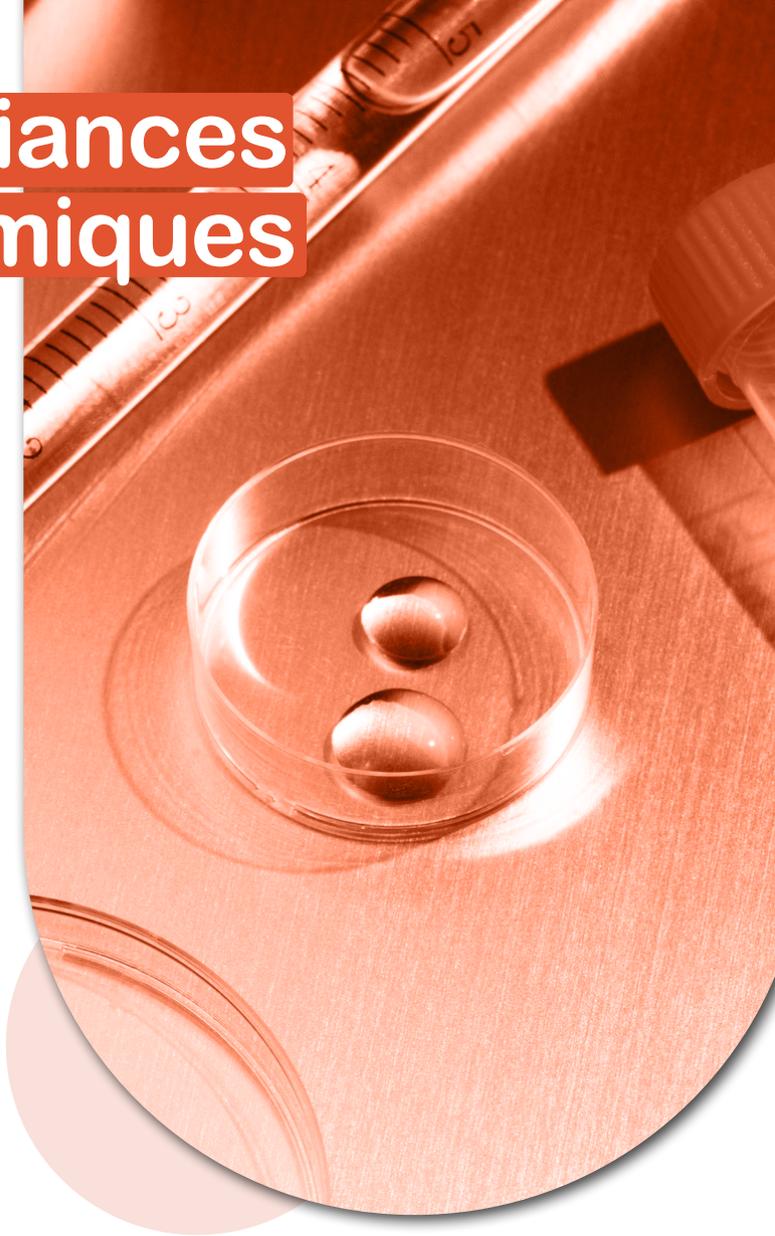
## Lieu

En entreprise



## Durée

1 à 3 jours en fonction du type de métrologie



Les études métrologiques peuvent porter sur des paramètres très divers : **physiques** (*bruit, température, humidité, éclairage, etc.*), **chimiques** : polluants atmosphériques (*poussières, aérosols, substances chimiques...*), ou la qualité d'aspiration ou de ventilation.

L'évaluation des niveaux d'exposition professionnelle passe par la mesure de ces paramètres selon les types de risques et les voies d'exposition : la métrologie est ainsi un élément important dans le **processus de compréhension, de gestion et d'information** en lien avec ces différentes expositions professionnelles.

*Le CSTG32 n'est pas un organisme accrédité : il s'agit de mesures indicatives permettant d'approfondir l'évaluation des risques.*



## Objectifs

- Estimer l'**exposition** du travailleur au poste de travail et/ou dans son environnement,
- Analyser les résultats et **proposer des axes d'amélioration**,
- Accompagner à la mise en place des solutions d'amélioration.



## Étapes

- Analyse de la demande et élaboration d'une stratégie de mesurage,
- Réalisation des mesurages par un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, sur le lieu de travail
- Restitution à l'employeur, à l'encadrement, aux salariés concernés et au CSE d'un compte rendu avec présentation orale comprenant :
  - Présentation et interprétation des résultats,
  - Proposition d'axes d'amélioration.

# Elaboration de la Fiche d'Entreprise



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE, représentants salarié, membres CSE



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

En entreprise



## Durée

1 à 4 heures



La Fiche d'Entreprise est un **document réglementaire** réalisé par le service de prévention et de santé au travail permettant d'établir une appréciation des **facteurs de risques** professionnels, le nombre de salariés qui y sont exposés et les **mesures de prévention collectives et individuelles** mises en place. Elle contient aussi des préconisations pour améliorer les conditions de travail, formulées par l'intervenant en prévention.

La Fiche d'Entreprise devient alors une **aide pour l'employeur** quant à la rédaction et la mise à jour de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.



## Objectifs

- Identifier les risques professionnels et les salariés qui y sont exposés,
- Apporter des conseils en matière de protection et de prévention,
- **Sensibiliser l'employeur et les salariés** sur les risques principaux,
- Rencontrer l'employeur et ses collaborateurs **sur leur lieu de travail.**



## Étapes

- Présentation du Service de Prévention et de Santé au Travail et **définition des rôles** de chacun,
- **Visite de l'entreprise** accompagnée de l'employeur ou d'une personne référente,
- **Échanges** tout au long de la visite,
- Rédaction de la Fiche d'Entreprise,
- Mise à disposition de **conseils d'amélioration** sur votre espace numérique.

# Accompagnement : DUERP\*

\*Document Unique d'Évaluation  
des Risques Professionnels



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE,  
représentants salarié, membres du CSE



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

En entreprise



## Durée

1 à 4 heures



“ Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (*DUERP*) est un document **obligatoire dans toutes les entreprises** dès l'embauche du 1<sup>er</sup> salarié. L'employeur y consigne le résultat de l'évaluation des risques auxquels sont exposés ses salariés.

L'évaluation des risques professionnels est de la **responsabilité de l'employeur**. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'**assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés**. Cette évaluation doit respecter les 9 principes généraux de prévention.



## Objectifs

- Accompagner dans l'**identification et l'évaluation** des risques professionnels,
- Présenter différents outils de réalisation du DUERP,
- Accompagner à la **réalisation du DUERP** et à sa mise à jour,
- Conseiller dans le choix et la **priorisation de mesures de prévention** dans le plan d'action.



## Thématiques abordées

- Présentation des différents outils,
- Définition des unités de travail,
- Accompagnement à la cotation et à la rédaction,
- Aide à la **réalisation du plan d'action**.

# Ergonomie : sensibilisation

## Travail sur écran



### Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



### Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Participation de l'encadrement obligatoire.



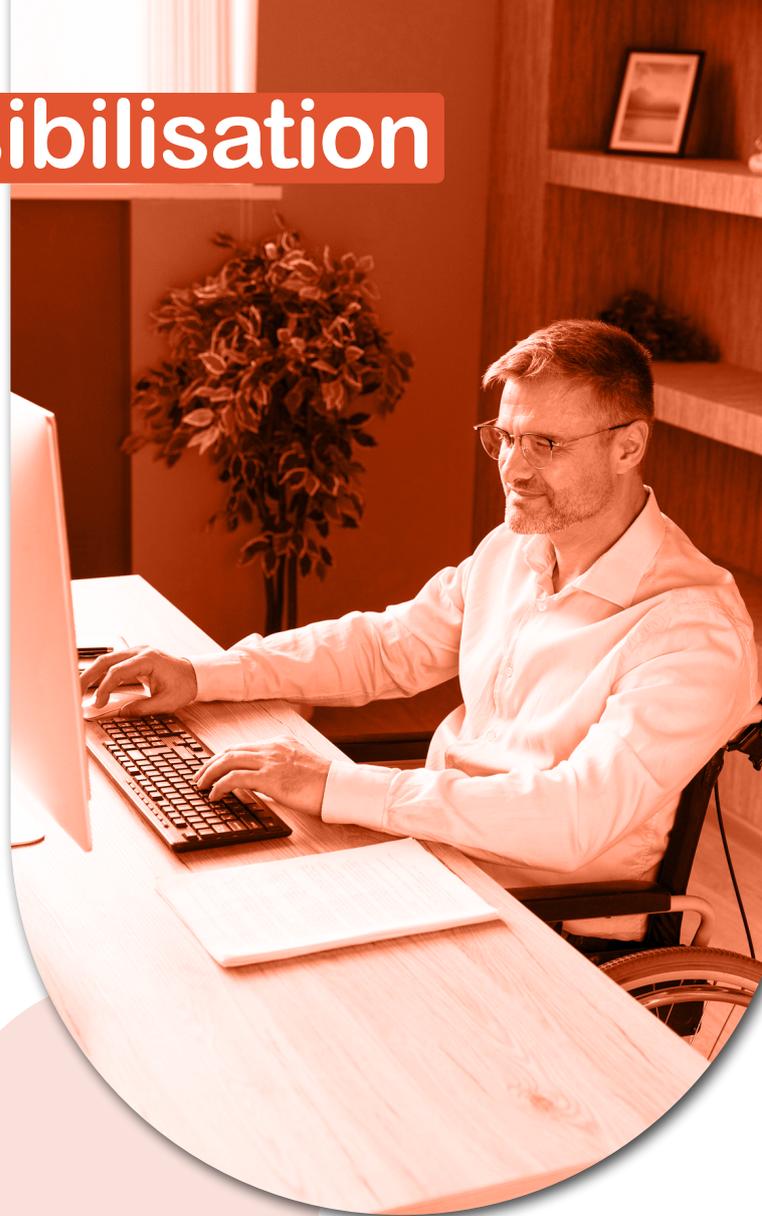
### Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32



### Durée

1 à 2 heures



“

La sensibilisation sur le travail sur écran vise à **adapter le poste de travail** et les conditions de travail aux besoins du salarié afin de réduire les risques de **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)** et d'autres problèmes de santé liés à une utilisation prolongée des écrans.

À travers cette session, les thèmes suivants seront abordés : l'**aménagement** du poste de travail (*écran, clavier, souris, siège de bureau, etc*), l'**environnement** de travail (*éclairage, température et bruit*), l'**organisation de l'activité** de travail et aussi l'impact de la **sédentarité**.

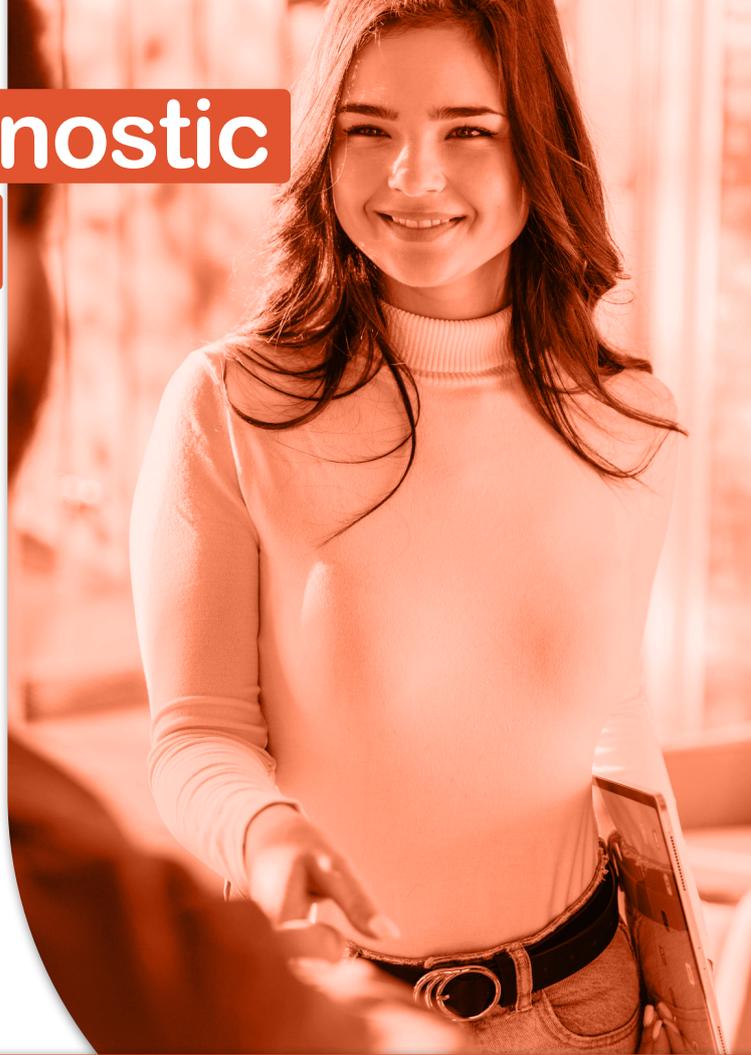
”



### Objectifs

- Comprendre les pathologies en lien avec le travail sur écran,
- Organiser son espace de travail,
- Prendre en compte les **facteurs environnementaux**,
- **Gagner en autonomie** dans l'aménagement d'un poste informatique,
- Connaître les **différents réglages** d'un siège et les ajuster à sa morphologie.

# Ergonomie : Diagnostic & étude de poste



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Définir la demande en la transmettant au médecin du travail. Le **Document Unique** doit être au minimum initié.



## Lieu

En entreprise



## Durée

De 1 à 3 jours



## Exemples d'interventions

- **Conception et transformation** de situations de travail (*déménagement, agrandissement, changement de process*),
- **Aménagement de poste** dans le cadre du maintien en emploi,
- Modification des procédés ou organisation de travail,
- **Recherche de subvention** en lien avec des problématiques en ergonomie

“

Une étude ergonomique est une analyse permettant d'identifier en quoi les contraintes mises en évidence au poste peuvent générer des pathologies ou des dysfonctionnements dans le travail et l'organisation de l'entreprise. Son objectif est de contribuer à la transformation des situations de travail en agissant sur les dispositifs techniques, l'environnement, l'organisation du travail et la formation, et ainsi **favoriser le bien-être des travailleurs tout en améliorant la performance globale de l'entreprise.**

”



## Objectifs

- **Évaluer les facteurs de risques** (*biomécaniques, psychosociaux, organisationnels*) contribuant à l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) à l'origine de 4 maladies professionnelles reconnues sur 5,
- **Mettre en œuvre** des actions de prévention,
- **Contribuer au maintien** dans l'emploi des salariés en adaptant leur poste de travail à leur handicap ou à leur état de santé,
- **Améliorer** les conditions de travail

# Accompagnement à l'évaluation du risque chimique



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE, référents salarié, membres du CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Les **Fiches de Données de Sécurité (FDS)** des produits chimiques doivent être disponibles (*et les plus récentes possibles*).



## Lieu

En entreprise



## Durée

1 à 2 jours en fonction du nombre de produits et de la complexité de l'évaluation



L'exposition aux risques chimiques est la **2ème cause de maladies professionnelles** en France. Elle concerne chaque année plus de 2 millions de salariés (*soit 10% de la population active*), tous secteurs d'activités confondus.

La prévention du risque chimique consiste à agir sur différentes dimensions : l'évaluation des risques chimiques, c'est-à-dire le **repérage des produits**, des mélanges et des procédés chimiques dangereux et l'**évaluation de leurs effets**, est la première étape d'une démarche de prévention du risque chimique **adaptée aux conditions d'exposition** des travailleurs.



## Objectifs

- Accompagner à la réalisation de l'**évaluation des risques chimiques** à l'aide d'un outil adapté (*par exemple : logiciels gratuits de Seirich de l'INRS ou Colibrisk de Présanse Pays de la Loire; ou tout autre outil sélectionnée par l'adhérent*),
- Rendre l'adhérent autonome pour qu'il **pérennise sa démarche**.



## Étapes

- Présentation de l'accompagnement et de ses modalités à l'employeur et **choix de l'outil par l'adhérent**,
- Transmission des compétences pour l'évaluation des risques chimiques :
  - Aide au repérage des nuisances chimiques,
  - Aide à l'analyse des FDS,
  - Accompagnement à la réalisation des différentes étapes et à la construction du plan d'actions.

# Réalité virtuelle : Chasse aux risques\*

\* En partenariat avec l'université Paul Sabatier d'Auch  
(Possible présence d'étudiants du département HSE)



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Participation de l'encadrement obligatoire. Système de projection (*projecteur ou télévision*), et environ 8m<sup>2</sup> de surface de jeu.



## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

20 minutes par participant



La chasse aux risques permet de **repérer les situations, comportements et conditions dangereuses** sur le lieu de travail avant qu'ils ne causent des accidents ou des blessures. Cela peut inclure des éléments comme des équipements défectueux, des procédures de travail inadéquates, des zones de travail encombrées. À l'aide des **casques de réalité virtuelle**, transportez-vous dans une usine, sur un chantier ou encore dans des bureaux pour identifier et prévenir les risques professionnels.



## Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présents dans leur environnement,
- Promouvoir une **démarche d'amélioration** continue,
- Instaurer un **espace de dialogue** entre les différents acteurs de l'entreprise.



## Thématiques possibles

- Bureaux,
- Entrepôt,
- Stockage & conditionnement,
- Usine de produits chimiques,
- Site de travaux publics,
- Magasin de vitrage.

# Participation aux réunions CSE<sup>1</sup>/CSSCT<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Comité Social et Économique

<sup>2</sup>Commission Santé, Sécurité et conditions de Travail



## Publics concernés

Membres du CSE, CSSCT



## Pré-requis

L'existence d'un CSE (*plus de 11 salariés*) ou d'une CSSCT. Réunion relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail.



## Lieu

En entreprise



## Durée

Durée de la réunion



“

Dans les entreprises de plus de 50 salariés, au moins **4 réunions par an** portent en tout ou partie sur les attributions du comité en matière de santé, sécurité et conditions de travail. La commission CSSCT\*\* est mise en place, de manière obligatoire, dans les entreprises d'au moins 300 salariés ainsi que dans certains cas spécifiques.

Le **médecin du travail**, ou un **membre de l'équipe pluridisciplinaire**, participe aux réunions du CSE\*/ CSSCT\*\* traitant des sujets santé, sécurité et conditions du travail, afin de promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

”



## Objectifs

- Informer et conseiller sur les questions touchant aux conditions de travail et aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité,
- Rendre compte de la situation générale de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, dans le respect du secret médical.



## Étapes

- Information du médecin du travail dès l'établissement de la date de réunion, et au plus tard 15 jours avant la réunion,
- Transmission de l'ordre du jour (traitant des sujets santé, sécurité et conditions de travail) dès son élaboration, et au plus tard 3 jours avant la réunion,
- Transmission du compte rendu de la réunion au médecin du travail.

# Relais de prévention



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE, référents salarié



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

En entreprise et dans les locaux du CSTG32



## Durée

2 jours de formation + accompagnement en entreprise



“ Le dispositif des relais de prévention est une **formation action**. Il a pour objectif de former des personnes relais directement en entreprise en déroulant une **démarche globale de prévention**.

Dans un premier temps, un intervenant du CSTG32 intervient directement dans votre entreprise pour réaliser un diagnostic. Par la suite, le relais suit une formation de 2 jours dispensée par l'équipe pluridisciplinaire. La démarche se termine par une nouvelle intervention dans vos locaux afin de vous aider à **déployer vos trois points de progrès**.



## Objectifs

- **Acquisition de compétences** en lien avec la mise en place d'une démarche de prévention dans vos entreprises,
- Création d'un **plan d'action** de réduction des risques,
- Gain en autonomie dans la gestion des risques,
- Obtention du label « *relais de prévention* ».



## Thématiques abordées

- Contexte réglementaire sur la prévention des risques professionnels,
- Présentation du DUERP et **accompagnement à sa création ou sa mise à jour**,
- Méthodologie de l'**arbre des causes**,
- Mise en pratique de situations de travail.

# Sensibilisation : Addictions



## Publics concernés

Toutes les entreprises



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Soutien de la demande par le médecin du travail. Avoir **mis en place les actions préconisées** si la demande fait suite à une autre intervention.



## Lieu

En entreprise



## Durée

2 heures minimum pour l'analyse de la demande et du contexte  
Jusqu'à 1 jour en fonction de l'intervention



“

La consommation de substances psychoactives de façon régulière ou irrégulière, et certaines addictions comportementales peuvent être **source de danger pour le salarié et/ou ses collègues** et engendrer un risque au poste de travail. Les équipes du CSTG32 peuvent vous accompagner pour évaluer ce risque et l'intégrer à la **démarche de prévention** de l'entreprise.

”



## Comment ?

- Analyse de la demande et du contexte et définition de l'intervention :
- Aide à l'**évaluation du risque** et à la définition des **actions de prévention** à inscrire dans un plan d'action,
- Module de sensibilisation en groupe.



## Objectifs

- **Accompagner les employeurs, les salariés et leurs représentants** sur les dispositions et mesures nécessaires afin de prévenir les conduites addictives.

# Sensibilisation : Risque biologique



## Publics concernés

Employeurs, salariés, CSE



## Pré-requis

Le **Document Unique** doit être au minimum initié. Soutien de la demande par le médecin du travail. Avoir mis en place les actions préconisées si la demande fait suite à une autre intervention.



## Lieu

En entreprise et dans les locaux du CSTG32



## Durée

1 à 2 heures



“

Le risque biologique correspond à la possibilité d'exposition à des agents biologiques (*bactéries, virus, champignons, parasites*) pouvant causer des **infections, allergies ou intoxications**.

Ce risque est présent dans divers environnements professionnels, notamment dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et des laboratoires. La prévention et le contrôle de ce risque sont essentiels pour protéger la santé des travailleurs.

”



## Objectifs

- **Approfondir ses connaissances** sur les agents biologiques rencontrés et connaître le classement réglementaire,
- Comprendre les différents **modes de transmission**,
- Identifier les situations de travail pouvant être à risque,
- Connaître les mesures de prévention et la **conduite à tenir en cas d'accident** d'exposition à un agent biologique.

# Sensibilisation : Violences Sexistes & Sexuelles



## Publics concernés

Employeurs, CSE, managers, salariés



## Pré-requis

Le **Document Unique** et une **analyse des Risques Psycho-Sociaux** doivent être au minimum initiés. Soutien de la demande par le médecin du travail. Avoir **mis en place les actions préconisées** si la demande fait suite à une autre intervention.



## Lieu

En entreprise ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

Une demi journée à 3 jours



La prévention des Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST) fait partie de l'**obligation légale de l'employeur**. Les VSST représentent un risque professionnel, **au même titre** que les autres.



## Comment ?

- Définir le cadre de l'intervention selon l'analyse de la demande et du contexte :
  - Aide à l'**évaluation du risque** et à la définition des **actions de prévention** à inscrire dans un plan d'action (*déploiement du Kit VSST*),
  - Module de sensibilisation en groupe.



## Objectifs

- Accompagner les chefs d'entreprise souhaitant s'engager dans une démarche de progrès pour **intégrer les VSST comme un risque professionnel** à part entière,
- Sensibiliser les acteurs de terrain.

# Evaluation des Risques Psycho-Sociaux\*

\*Et accompagnement lors de situations de crise



## Publics concernés

Toutes les entreprises



## Pré-requis

Définir la demande en la transmettant au médecin du travail



## Lieu

En entreprise



## Durée

1 à 3 jours



Les **Risques Psycho-Sociaux (RPS)** correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- **Du stress** : Déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face,
- **Des violences internes** commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou des équipes,
- **Des violences externes** commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (*insultes, menaces, agressions...*).

Ce sont des risques pouvant être **induits par l'activité** elle-même, ou générés **par l'organisation et les relations de travail (INRS)**.



## Objectifs

- Analyser exclusivement l'activité du travail dans une démarche de compréhension du travail.
- Proposer une écoute empathique lors des situations traumatiques.
- Déterminer des mesures de prévention centrées sur l'organisation du travail.



## Actions possibles

- Pré-diagnostic sur des Risques Psycho-Sociaux,
- Accompagnement à l'intégration des Risques Psycho-Sociaux dans le Document Unique,
- Enquête de climat social dégradé,
- Soutien psychologique via un debriefing,
- Médiation.

# Suivi de l'état de santé des travailleurs



*Préserver la santé des salariés à travers les différentes visites médicales, fait partie des missions de tous les services de prévention et de santé au travail.*

*Afin de suivre au plus près de la réalité chaque étape de leur carrière professionnelle, plusieurs suivis sont proposés à l'ensemble des adhérents.*

## Les visites obligatoires

- La visite d'information & de prévention initiale,
- La visite périodique,
- La visite de reprise,
- La visite de mi-carrière,
- La visite de fin de carrière.

## Les visites non obligatoires

- La visite de pré-reprise,
- Le rendez-vous de liaison,
- La visite à la demande.

## Les cellules d'écoutes

- Cellule d'écoute à destination des salariés
- Cellule de soutien à destination des dirigeants

**Cliquez** sur les types de visite pour en savoir plus !



# Suivi de l'état de santé des travailleurs



## Publics concernés

Salariés des entreprises adhérentes



## Coût

Compris dans la cotisation (*offre socle*)



## Lieu

En présentiel ou par téléconsultation



## Périodicité

Variable selon la nature de la visite



## Modalités de prise de rendez-vous

Via l'espace adhérent, par mail, courrier ou téléphone



De son embauche à la fin de sa carrière, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de son état de santé par son Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) afin de lui permettre d'**exercer son poste dans de bonnes conditions** et de favoriser la **prévention de la désinsertion professionnelle**.

Tout au long du suivi, le médecin ou l'infirmier soumis au secret professionnel, alimentent le **Dossier Médical Santé Travail (DMST)**. Le DMST participe à la **traçabilité des expositions**, des mesures de prévention et de l'état de santé du salarié.



## Objectifs

- Offrir une possibilité permanente de contact avec un professionnel de santé au travail,
- **Anticiper** et prendre en charge **de manière précoce** les difficultés rencontrées par le travailleur,
- Proposer un accompagnement **personnalisé**,
- S'assurer que le poste du travailleur n'est pas de nature à porter atteinte à sa santé,
- Informer le travailleur sur les risques éventuels auxquels son poste de travail l'expose,
- **Sensibiliser le travailleur** sur les moyens de prévention,
- Préconiser des aménagements de poste si nécessaire,
- Établir une **traçabilité**, un état de lieux.

# Cellule d'écoute à destination des salariés



## Publics concernés

Salariés des entreprises adhérentes



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

Par téléphone ou en présentiel



## Modalités de prise de rendez-vous

Par téléphone ou par mail



Dans le respect de notre mission de SPSTI, **une cellule d'écoute** a été créée en 2020 afin d'accompagner les salariés en difficultés en lien avec leur travail. Le salarié dispose d'un moment **confidentiel avec un professionnel de santé à l'écoute** où il peut exprimer ses préoccupations, difficultés ou stress liés à son travail ou à sa vie personnelle.

celluledecoute@cstg32.fr  
05 62 60 26 26



## Objectifs

- **Accompagner** les salariés qui manifestent expressément la volonté d'être soutenus par un professionnel de santé (Infirmier de Santé au Travail, médecin du travail et psychologue).
- **Identifier et prévenir** des situations de mal-être au travail
- **Conseiller et orienter** les salariés vers des services ou professionnels compétents (psychologues, assistantes sociales, juristes, médecin du travail du secteur etc.) si nécessaire et si le salarié ne s'y oppose pas.

# Cellule de soutien à destination des dirigeants



## Publics concernés

Dirigeants des entreprises



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

Par téléphone ou présentiel



## Modalités de prise de rendez-vous

Par téléphone, par mail ou via le formulaire de contact e-santé



VOUS savez prendre soins de la santé de votre entreprise.

**Mais qui s'occupe de la VOTRE ?** Le CSTG32 met à votre disposition une cellule de soutien et l'outil en ligne « E-santé » de l'observatoire AMAROK, baromètre de votre santé globale :

soutiendirigeant@cstg32.fr

05 62 60 26 26

Questionnaire e-santé avec le lien suivant : [https://sante-dirigeant.fr/aes\\_cstgt32/?t=aIP01341162881000](https://sante-dirigeant.fr/aes_cstgt32/?t=aIP01341162881000)



## Objectifs

- **Accompagner** les dirigeants qui manifestent expressément la volonté d'être soutenus par un professionnel de santé (Infirmier de Santé au Travail, médecin du travail et psychologue).
- **Soutien psychologique et émotionnel** : Offrir un espace confidentiel où les employeurs peuvent exprimer leurs doutes, stress ou difficultés liés à la gestion de l'entreprise
- **Orienter vers des ressources spécialisées** : Lorsque cela est nécessaire et si l'employeur ne s'y oppose pas, orienter les employeurs vers des experts
- **Préserver la santé mentale et le bien-être** : Contribuer à la préservation du bien-être et de la santé mentale des employeurs en leur proposant des outils pour mieux gérer le stress, l'anxiété et les responsabilités professionnelles.

# Prévention de la désinsertion professionnelle



*Il est essentiel d'agir sur la prévention de la désinsertion professionnelle pour assurer aux travailleurs de conserver un emploi compatible avec leur état de santé, et de garantir la continuité de leur carrière professionnelle.*

## **Accompagnement salariés & employeurs**

- Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- Sensibilisation employeur
- Sensibilisation salarié

# Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



## Publics concernés

Employeurs, salariés



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

En entreprise et/ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

Prise en charge personnalisée : temps à définir en fonction du besoin



La **désinsertion professionnelle** désigne la situation où un salarié, en raison de problèmes de santé physique, mentale, ou sociale, **risque de perdre son emploi** et/ou avoir des **difficultés pour en retrouver** un si le maintien au poste n'est pas possible. Les enjeux sont importants, tant pour le salarié, qui peut subir une perte de revenus et une dégradation de sa qualité de vie, que pour l'entreprise, qui perd des compétences et doit faire face aux **coûts liés à l'absentéisme** et au recrutement.



## Comment ?

La cellule PDP du CSTG 32 est pluridisciplinaire. Une équipe de **spécialistes** (*médecins, infirmières, ergonomes, coordinatrice*) travaille à la **sécurisation des parcours** en collaboration avec différents **partenaires** : *CPAM, CARSAT, Cap emploi, organismes de formation...*

La cellule PDP travaille avec l'entreprise pour mener des **actions collectives** de prévention pour **éviter les ruptures professionnelles**.



## Objectifs

- Accompagner un salarié dans la construction et la réalisation d'un **projet professionnel compatible avec son état de santé** (*maintien au poste, reclassement, reconversion professionnelle*),
- Sensibiliser au maintien en emploi,
- Accompagner l'employeur dans la mise en œuvre de **solutions de maintien en emploi** pour prévenir l'usure professionnelle et réduire l'absentéisme,
- Informer sur les dispositifs et aides mobilisables.

# PDP : Sensibilisation Employeur



## Publics concernés

Employeurs, encadrement, HSE, CSE



## Pré-requis

Aucun



## Lieu

Webinaire ou dans les locaux du CSTG32



## Durée

1 à 2 heures



La sensibilisation à la désinsertion professionnelle vise à **informer les employeurs sur les risques** pour les salariés de perdre leur emploi suite à l'altération de leur santé d'origine professionnelle ou non. Cette action comprend une sensibilisation permettant aux employeurs de mieux **comprendre les enjeux** et de mettre en place des **mesures préventives** efficaces.



## Objectifs

- Savoir **identifier les risques** de désinsertion professionnelle,
- Être informé sur les dispositifs et les outils disponibles,
- Donner un rôle central à l'employeur pour agir en prévention,
- **Favoriser le maintien en emploi** et la réinsertion professionnelle.



## Bénéfices pour l'entreprise

- **Réduire les coûts** liés à l'absentéisme et au turnover,
- Améliorer le bien-être et la **satisfaction du salarié**,
- **Valoriser l'image** de l'entreprise comme acteur engagé dans la prévention des risques professionnels.

# PDP : Sensibilisation

## Salarié



### Publics concernés

Salariés, CSE



### Pré-requis

Participation de l'encadrement obligatoire



### Lieu

Dans les locaux de l'entreprise



### Durée

1 à 2 heures



“

Cette action de sensibilisation a pour objectif d'**informer les salariés sur les risques** de désinsertion professionnelle liés à tout problème en maintien de poste. À travers cette sensibilisation, les salariés apprendront à **identifier les signes avant-coureurs**, à **adopter des comportements préventifs** et à connaître les dispositifs de soutien disponibles.

”



### Objectifs

- Comprendre les **risques** de désinsertion professionnelle,
- Adopter une attitude préventive,
- Connaître les **dispositifs de soutien**,
- Favoriser la communication et la collaboration,
- Préparer le **reclassement** ou la **réorientation** en cas de besoin.



### Bénéfices pour l'entreprise

- Réduire les risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail,
- **Améliorer ses connaissances** dans les droits et les ressources disponibles en cas de problème de santé,
- Renforcer la confiance en soi et en son avenir professionnel,
- Créer un environnement de travail plus **solidaire et collaboratif**.

# OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Document Unique : Abonnement NOA



# Document Unique : Abonnement NOA



## Publics concernés

Tous les adhérents



## Pré-requis

Aucun



## Tarif

150€ HT / an



## Durée

De ½ à 2 jours en fonction de la taille de la structure



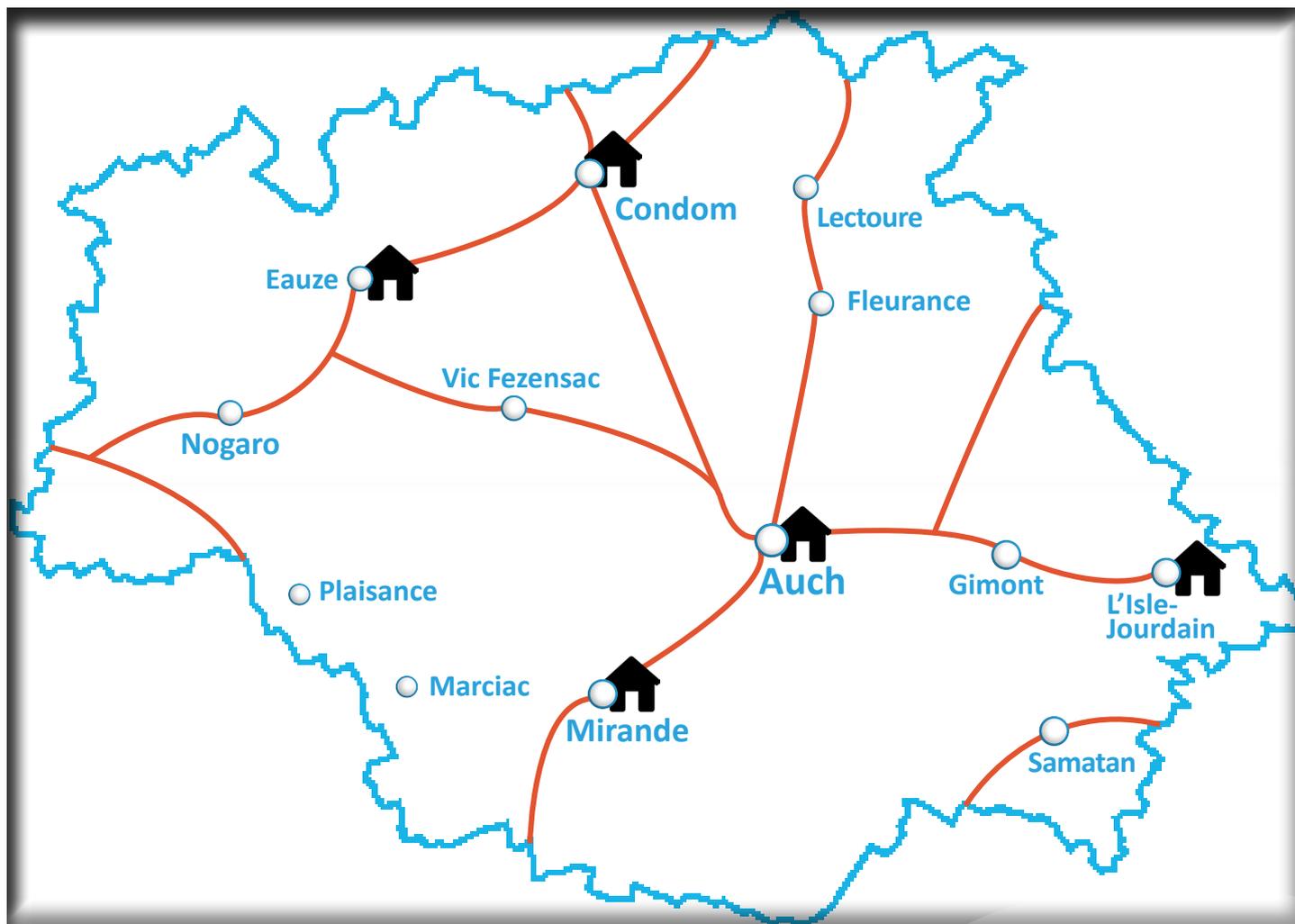
L'outil NOA, disponible par abonnement pour tous les adhérents du CSTG32, permet de **créer et/ou de mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** directement depuis l'espace adhérent. Cet outil permet de recenser et d'évaluer les risques professionnels auxquels les salariés d'une structure peuvent être exposés, dans le **but de mieux les prévenir.**



## Objectifs

- Améliorer les conditions de travail,
- Répondre à une **obligation légale**,
- Favoriser le **dialogue social**,
- Mettre en place un **plan d'action**,
- Optimiser le temps de rédaction du DUERP,
- **Accroître la performance et la productivité**,
- Avoir **accès aux suggestions du CSTG32** à la suite de la réalisation de la Fiche d'Entreprise,

# Nous rencontrer



## 5 CENTRES FIXES

Auch

📍 6 rue Marc Chagall

L'Isle-Jourdain

📍 4 rue Motta Di Livenza

Condom

📍 Chemin de Bellefille

Mirande

📍 13 rue Laplagne

Eauze

📍 22 rue du Lac

Suivez nos actions  
en flashant ce code  
ou sur [cstg32.fr](http://cstg32.fr)

